

# Le feuillet de la Communauté Sarcelles

Balak  
16 Tamouz 5785  
12 Juillet  
2025  
320

## Dvar Torah

## BALAK

Commentant le verset: «Bilaam se leva le matin, sangla son ânesse, et partit avec les princes de Moab» (Bamidbar 22, 21), Rachi compare le comportement de Bilaam à celui d'Abraham Avinou: «Le Saint béni soit-Il a dit: Dépravé que tu es! Abraham, leur Patriarche, t'a précédé, comme il est écrit: 'Abraham se leva de bon matin, il sangla son âne' (Beréchet 22, 3)» [Sanhédrin 105b]. L'Admour de Kotsk explicite ainsi le commentaire de Rachi: «Hachem dit à Bilaam: Lorsqu'Abraham s'est levé ce matin-là très tôt et a sanglé son âne, c'était pour faire Ma volonté (offrir son fils en sacrifice), et quel fut le résultat? Réussit-il à sacrifier son fils? Non! Car Ma volonté était de voir émerger le Peuple Juif à partir d'Its'hak. Tandis que toi, tu vas contre Ma volonté, tu fais ce qui Me déplaît, et tu crois avoir une chance de réussir?!» La différence entre Abraham et Bilaam est aussi décrite dans la Michna (Avot 5, 23), à propos de ce qui distingue un disciple de Bilaam d'un disciple d'Abraham: «Quiconque possède les trois vertus suivantes est un disciple d'Abraham Avinou; quiconque a les trois vices opposés est un disciple de Bilaam l'inique. L'œil (le regard) bienveillant, l'humilité et la réserve caractérisent les disciples d'Abraham; l'œil (le regard) malveillant, l'orgueil et l'insolence caractérisent les disciples de Bilaam. Quelle différence entre la destinée des disciples d'Abraham et celle qui est réservée aux disciples de Bilaam? Les premiers jouiront du Bien de ce Monde, et hériteront du Monde futur, ainsi qu'il est dit: 'Je réserverai de grandes richesses à ceux qui M'aiment et Je remplirai leurs trésors' (Proverbes 8,21). Mais les disciples de Bilaam auront le Guéhinam en partage, et seront précipités dans l'abîme, ainsi

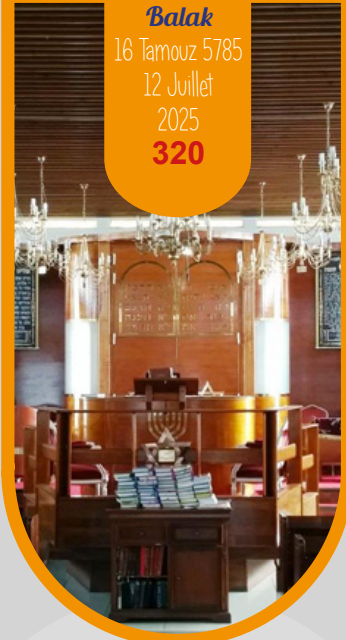
qu'il est dit: 'Et Toi, Éternel, Tu les précipiteras dans le gouffre de la perdition; hommes sanguinaires et perfides, ils n'atteindront pas la moitié de leurs jours. Moi, au contraire, je place ma confiance en Toi' (Psaumes 55,24)». Bilaam nourrissait une virulente aversion pour D-ieu et Ses mandataires, le Peuple Juif. En se levant de bon matin pour se mettre en route dans sa mission maléfique, il espérait «rappeler» à D-ieu combien les Juifs avaient été prompts à se rebeller contre lui. Mais Hachem fit savoir à Bilaam que son empressement avait été devancé par celle d'Abraham Avinou. Abraham s'est levé de bon matin afin d'accomplir avec amour et dévouement l'ordre de D-ieu de sacrifier son fils Its'hak. Le mérite de l'amour d'Abraham pour D-ieu contrebalançait la haine de Bilaam. Le Peuple Juif avait hérité de l'amour d'Abraham; ses rébellions dans le désert n'avaient été que des écarts de conduite momentanés dans son profond et authentique dévouement pour D-ieu. De façon similaire, lorsque nous sommes amenés à devoir réparer un dommage que nous avons causé en ayant délibérément ignoré la volonté de D-ieu, la façon la plus sûre de nous corriger, suite à cet écart, est d'affermir notre amour pour notre Créateur. Cet amour à son tour transformera nos fautes passées en une motivation pour accomplir de bonnes actions, à l'instar de l'enseignement de nos Sages (Yoma 86b): «La Téchouva par amour permet de transformer les fautes volontaires en mérites». Aussi, tout comme D-ieu transforma les malédictions de Bilaam en bénédictions, pouvons-nous, nous aussi, transformer les «malédictions» de nos fautes en bénédictions.

## Collel

«Comment la Paracha de Balak affermit-elle notre foi dans la caractéristique divin de la Thora?»

## Le Récit du Chabbat

La dernière année de la vie sur terre du Or Ha'haim Hakadoch, notre Maître était éveillé la nuit de Hochana Rabba et a dit le Tikoun, son visage brillant comme la lumière du soleil. Sa face émettait des rayons de gloire, et il était semblable à un ange vêtu de blanc. Quand arriva minuit, il partit seul dans sa chambre, ôta ses



## Horaires de Chabbat

Hadlakat Nèrot: 21h34  
Motsaé Chabbat: 22h55

1) Tout le monde a le devoir de jeûner le 17 Tamouz (le 18 Tamouz lorsque le jeûne est repoussé au lendemain), les hommes comme les femmes, excepté les cas particuliers suivants: a) Les enfants qui n'ont pas atteints l'âge des Misvot (13 ans pour un garçon, 12 ans pour une fille) sont totalement exempts de jeûner, et il n'est même pas nécessaire de les faire jeûner quelques heures, car il n'y a aucune notion de 'Hinoukh (éducation) concernant les jeûnes imposés par nos Sages. b) Un malade – même sans gravité – ou une femme qui se trouve dans les trente jours depuis son accouchement, sont exempts de jeûner lorsqu'il s'agit d'un jeûne instauré par nos Sages, comme le 17 Tamouz. c) Les femmes enceintes, ainsi que les femmes qui allaitent, sont exemptes de jeûner le 17 Tamouz [la définition d'une femme enceinte correspond à trois mois de grossesse. A partir de trois mois de grossesse, la femme est exempte du jeûne. Cependant, si elle souffre de douleurs ou de vomissements, elle est exemptée de jeûner, même s'il ne s'est pas écoulé trois mois de grossesse. La définition d'une femme qui allaite concernant ce point, correspond aux vingt-quatre mois qui suivent la naissance.]

2) Lorsqu'un jeûne public que tombe un Chabbath est repoussé au lendemain Dimanche, les trois Baalé Brit (le père du bébé, le Mohel et le Sandak), ainsi qu'un 'Hatan et une Kala pendant leurs sept jours de réjouissance, sont exempts de terminer leur jeûne.

3) Le jeûne du 17 Tamouz débute à l'aube et se terminent à la sortie des étoiles. Si l'on ne dort pas, il est permis de se nourrir toute la nuit, jusqu'à l'aube. Si l'on a dormi: Selon le Zohar, il est strictement interdit de s'alimenter lorsqu'on a dormi durant la nuit, même si on se lève avant l'aube. Excepté boire de l'eau ou un café ou un thé que l'on a le droit de consommer jusqu'à l'aube, même si l'on a dormi. Selon les Décisionnaires, si avant d'aller dormir, on émet la condition de se lever avant l'aube pour consommer, il est permis de se nourrir avant l'aube, mais si l'on n'émet pas de condition, il est interdit de se nourrir avant l'aube.

(D'après le Choul'hane Aroukh  
Ora'h 'Haïm 550, 554, 559, 564)

לעילוי נשמות

à Ruby Rivka Bat Esther à Fortune Messaouda Bat Aïcha à Juliette Léa bat Sassia Shachouna à Meikha Bat Myriam à Chalom Ben Sim'ha Sadoun à Esther Bat Myriam Cohen à Félix Saïdou Journo ben Atoumessaouda à Yaacov Ben Lisa à Abraham Ben Malka Bénais à Ra'hamim Raymond Ben Esther Zuili

vêtements blancs, se revêtit de noir, se prosterna de tout son long et se mit à pleurer amèrement. Il resta ainsi étendu jusqu'à l'heure de la prière. Après la prière il rentra dans sa chambre, s'étendit de nouveau à terre jusqu'à *Chemini Atséret*, puis il sortit vêtu de blanc. Après la fête, son disciple le *'Hida* demanda au saint *Or Ha'haïm* la signification de ce comportement, et il répondit qu'il avait prié pour la venue du *Machia'h* et que sa prière avait été entendue. «*Quand l'ange de la Mort a vu que le Mal était sur le point de disparaître, il a mis toutes ses forces à entraîner tout le monde à la faute, et il a réussi à tel point que la situation s'est retournée et que c'est la destruction qui a été décrétée.*» Quand notre Maître avait vu cela, raconte le *'Hida*, il s'était prosterné et s'était mis à prier de toutes ses forces, au point d'accepter de prendre sur lui le poids du décret, sauvant ainsi toute sa génération. A cause de nos nombreux péchés, c'est ce qui s'est produit, il a disparu au courant de cette année-là. Et le *'Hida* termine en disant qu'il a compris de son discours que son Maître était le *Machia'h* et qu'il était prêt à se révéler et à venir, mais qu'à cause de nos nombreux péchés cela n'avait pas pu se faire. Notre Maître est mort un Samedi soir, le 15 *Tamouz* au début de la nuit. A ce moment-là, à *Medjiboz*, le *Baal Chem Tov* venait de se laver les mains pour le troisième repas de *Chabbath* (là-bas, le soleil n'était pas encore couché). Il a dit: «*La lumière de l'Orient s'est éteinte*», à savoir: notre Maître le saint *Or Ha'haïm* est mort. Au moment de sa mort, son ami le *Rav 'Häim Aboulafia* s'est évanoui à Tibériade au milieu de la prière et est resté sans connaissance pendant près d'une demi-heure. En reprenant conscience, il a raconté qu'il avait accompagné notre Maître jusqu'aux portes du *Gan Eden*. Les Sages de Jérusalem parlent de sa mort dans leur lettre de recommandation pour le livre *Richone Letsion*, paru en 5503: «*Ce jour-là, tout le Pays s'est mis à le pleurer, les Anciens de Sion étaient assis dans la poussière, les lamentations répondaient aux larmes, et partout on se réunissait pour faire son oraison funèbre.*»

## Réponses

Le **Hatham Sofer** écrit dans une de ses responsa [**Yoré Déa 356**]: «*Je voudrais souligner le point suivant: Nous qui formons le Peuple Juif avons été les témoins visuels de tout ce qui se trouve décrit par la Thora, à l'exception de l'épisode de Bilaam. Nos yeux ont vu chacun des miracles produits en Egypte et dans le désert. Chaque événement a été réalisé en présence de six cent mille hommes adultes, desquels nul n'a été exclu. [Selon une opinion, Ytzo a rejoint notre peuple dans le désert seulement après le don de la Thora, ce qui signifie que seuls deux Juifs de cette génération n'auraient pas assisté à la Révélation: les deux fils de Moché, qui ont rejoint le camp des Hébreux quand leur grand-père les y a conduits.] Il est de principe que des pères ne transmettent pas de mensonge en héritage à leurs enfants. Et même la création du monde, l'histoire du Serpent dans le Gan Eden, le Déluge et la Tour de Babel, Adam Harichone les a vu seul, puis les a transmis oralement à Chem fils Noa'h, le maître de Yaacov. Ce dernier les raconta à ses fils, et Amram les entendit de Lévi, et les transmis à ses fils, Moché et Aaron. Et tous les membres de cette génération l'ont reçu de leurs pères, et de même toutes les générations qui ont suivi. Tout ce qui a été fait aux ancients est ainsi considéré comme si cela avait été fait en présence (des générations futures), et aucune de ces histoires mentionnées dans la Thora ne peuvent être niées (du fait d'une telle transmission)... Nous sommes donc considérés comme ayant assisté nous-mêmes aux merveilles relatées par la Thora, à l'exception de ce qui s'est produit avec Bilaam. En effet, qui a bien pu rapporter ce qui s'est passé entre le roi de Moav (*Balak*) et un certain magicien nommé Bilaam venu le trouver dans son pays? Qu'est-ce qui a transpiré de cette rencontre? Comment sait-on qu'il a construit des autels dans ce pays? Qu'il a cherché à maudire, et que ses paroles se sont transformées en bénédictions? Qui donc, parmi nos ancêtres, se trouvait avec *Balak* et Bilaam pour entendre ce qu'ils se disaient? Moché lui-même n'a assisté à aucun de leurs échanges (à noter que le nom de Moché ne figure dans aucun verset relatant l'épisode de Bilaam). Mais il l'a appris directement de la Bouche d'Hachem, qui lui a dicté ces informations pour qu'il les enregistre dans Sa Thora... Ainsi, celui qui, prêtant une foi sincère et entière à toute la Thora et à ses Commandements, douterait toutefois de l'authenticité de cette Paracha, serait considéré comme reniant la Vérité divine et le principe de Son Unicité. Et il en est de même, et à plus forte raison, concernant la Délivrance finale, nous devons croire dans les paroles divines rapportées à Moché: 'Et quand bien même, fussent-ils à l'extrémité des cieux, l'Éternel, ton D-ieu, te rappellerait de là, et là même il irait te reprendre' (Dévarim 30, 4), 'Nations, félicitez Son peuple, car D-ieu venge le sang de Ses serviteurs; Il exerce Sa vindicte sur Ses ennemis, réhabilite et Sa terre et Son peuple!' (Dévarim 32, 43)... » Ainsi, comprenons-nous des propos du **Hatam Sofer**, que la Paracha de *Balak*, parmi toutes les Parachiyot de la Thora, est celle affermit notre *Emouna* et nous fait prendre conscience que la Thora est d'origine divine, du fait que le Peuple Juif n'a pris connaissance de tous les événements liés à *Bilaam* qu'à travers la parole divine dictée à *Moché*. C'est peut-être pour cela qu'elle figure en quarantième position dans la Thora, car il est enseigné, à propos de ce nombre: «... A quarante ans, le discernement (*Bina*)» (Avot 5, 22) et commenté par le **Rav Ovadya de Berténoura**: «Après quarante d'errance d'Israël dans le désert, Moché leur dit: 'Et jusqu'à ce jour, le Seigneur ne vous a pas encore donné un cœur pour savoir, des yeux pour voir, ni des oreilles pour entendre' [la conscience profonde de la Divinité] (Dévarim 29, 3).»*



## La perle du Chabbath

Notre *Paracha* nous relate comment *Bilaam* a tenté à plusieurs reprises de lancer ses malédictions contre Israël sans succès. Au contraire, chaque fois, au lieu de malédiction, c'est une bénédiction qu'il proféra. A ce propos, le *Talmud* [**Sanhédrin 105b**] enseigne: «*Rabbi Yo'hanan a dit: De la bénédiction que cet impie [Bilaam] a prononcée, tu peux déduire ce que son cœur lui dictait en réalité. Il voulait dire: 'Que les Béné Israël n'aient ni synagogues ni maisons d'étude' [et il a dit] 'Qu'elles sont belles tes tentes, Ô Yaacov' ['Tes demeures, ô Israël']» (Bamidbar 24, 5). Il pensait: 'Que la Présence divine ne réside pas sur eux' et il a dit: 'Tes résidences, Israël'. Il pensait: 'Que leur royaume ne soit pas durable' et il a dit: 'Comme des vallées ils s'étendront'. Il pensait: 'Puissent-ils n'avoir ni oliviers ni vignes' et il a dit: 'Comme des vergers le long d'un fleuve'. Il pensait: 'Que leur parfum ne se répande pas' et il a dit: 'L'Éternel les a plantés comme des aloès'. Il pensait: 'Puissent-ils n'avoir que peu d'hommes éminents' et il a dit: 'Comme des cèdres au bord des eaux' (le cèdre représente l'homme d'étude et les eaux, la Thora). Il pensait: 'Qu'ils n'aient jamais un roi fils de roi' et il a dit: 'Que l'eau coule de ses seaux'. Il pensait: 'Que leur royaume ne domine pas les autres Nations' et il a dit: 'Que sa semence ait sa place dans des eaux nombreuses'. Il pensait: 'Que leur royauté ne soit pas puissante' et il a dit: 'Que son roi soit plus grand que n'est Agag'. Il pensait: 'Que leur royaume ne soit pas craint' et il a dit: 'Que sa royauté soit souveraine'. Rabbi Abba, le fils de Rabbi Kahana, a dit: «*Toutes ces bénédictions prononcées par Bilaam se sont à nouveau tournées en malédictions, sauf celle qui a trait aux synagogues et aux maisons d'étude* («*Qu'elles sont belles tes tentes...*»). En effet, il est dit «[L'Éternel, ton D-ieu, n'a pas voulu écouter Bilaam] et l'Éternel, ton D-ieu, a transformé pour toi la Malédiction en Bénédiction, car Il a de l'affection pour toi, l'Éternel, ton D-ieu» (Dévarim 23, 6). Quel est donc le sens profond de la Bénédiction: «*Qu'elles sont belles tes tentes, Ô Yaacov, Tes demeures, ô Israël?*» Rapportons quelques commentaires en guise de réponse: **1)** Ce verset exprime la pudeur d'Israël: «*Bilaam a vu que les entrées de leurs tentes ne se faisaient pas face*» [**Rachi - Baba Bathra 60a**]. Il a ainsi exprimé son admiration pour la discrétion dont faisaient preuve les Enfants d'Israël dans leur comportement quotidien. **2)** Les «tentés» dont il est ici question sont les maisons d'étude (*Baté Midrachot*) et les maisons de prières (*Baté Kénessiyot*) [**Sforno**]. **3)** Le verset est composé de six mots, lesquels correspondent aux six localisations successives des «tentés», dans le sens de «Sanctuaire»: **Nov, Guivone, Guilgal, Chilo** et les deux premiers Temples [**Baal Hatourim**]. Par ailleurs, il comporte vingt-six lettres en allusion au Tétragramme dont la valeur numérique est vingt-six et qui représente l'Attribut de Miséricorde d'Hachem. **3)** La «tente» exprime l'idée d'une **habitation provisoire**, tandis que la «demeure» indique l'idée d'une **habitation fixe**. D'un côté, le Peuple d'Israël se suffit de peu, dans la mesure où il sait que ce Monde n'est que provisoire (la «tente»). D'un autre côté, le Peuple Juif est un Peuple de Sages qui, par le mérite de l'Etude et de la Prière, rendent leurs vies saintes, à tel point que leurs maisons deviennent comme de «petits Sanctuaires», où la Présence divine repose de manière fixe (la «demeure»)*